

Pontlieue · Huisne

Proposition alternative de restauration de la continuité écologique

Maintien maîtrisé de la cote d'eau · emprise limitée ·
continuité piscicole et sédimentaire à valider



Association des Riverains de l'Huisne du Bassin Manceau
riverains.huisne@gmail.com · riverains-huisne-bassin-manceau.fr

1 · Position de l'ARHBM

Une proposition alternative fondée sur une comparaison objective des scénarios.

L'ARHBM partage l'objectif de restauration de la continuité écologique de l'Huisne.

Elle propose qu'une solution alternative soit étudiée avec le même niveau d'exigence technique que le scénario actuellement envisagé.

La décision finale doit pouvoir s'appuyer sur une comparaison multicritère transparente : hydraulique, écologie, sédiments, coûts, foncier, usages et risques.

- Maintenir une cote d'eau maîtrisée sur le secteur amont.
- Concentrer les travaux sur un linéaire court au droit de Pontlieue.
- Assurer une continuité piscicole et sédimentaire mesurable.
- Limiter les interventions lourdes sur les berges privées.

2 · Cadre réglementaire et principes

Une alternative compatible avec les objectifs de continuité écologique.

PRINCIPES DU CONTRE-PROJET

- Restauration de la continuité écologique de l'Huisne.
- Maintien maîtrisé de la ligne d'eau avec franchissement piscicole et transit sédimentaire.
- Dimensionnement technique et comparaison transparente avec le scénario de démantèlement.

GARANTIES TECHNIQUES À APPORTER

- Validation hydraulique de l'aménagement.
- Validation de la franchissabilité piscicole pour les espèces cibles.
- Vérification du transit sédimentaire.
- Évaluation des effets sur la ligne d'eau, les berges et la nappe d'accompagnement.

Principe proposé : rampe rustique franchissable en enrochements à pente répartie, sous réserve de validation hydraulique, piscicole et sédimentaire.

3 · Enjeu de proportionnalité des travaux

Le scénario actuel implique des ouvrages et interventions d'accompagnement importants.



QUESTION CENTRALE

Peut-on atteindre les objectifs réglementaires de continuité écologique avec une emprise plus limitée et moins d'interventions sur les berges urbanisées ?

- Comparer objectivement le linéaire concerné par les travaux.
- Comparer les coûts initiaux et les coûts d'entretien sur la durée.
- Comparer les effets sur les usages existants et les propriétés riveraines.
- Comparer les résultats écologiques mesurables, pas seulement les intentions.

4 · Principe du scénario alternatif

Concentrer la réponse technique au droit de Pontlieue.

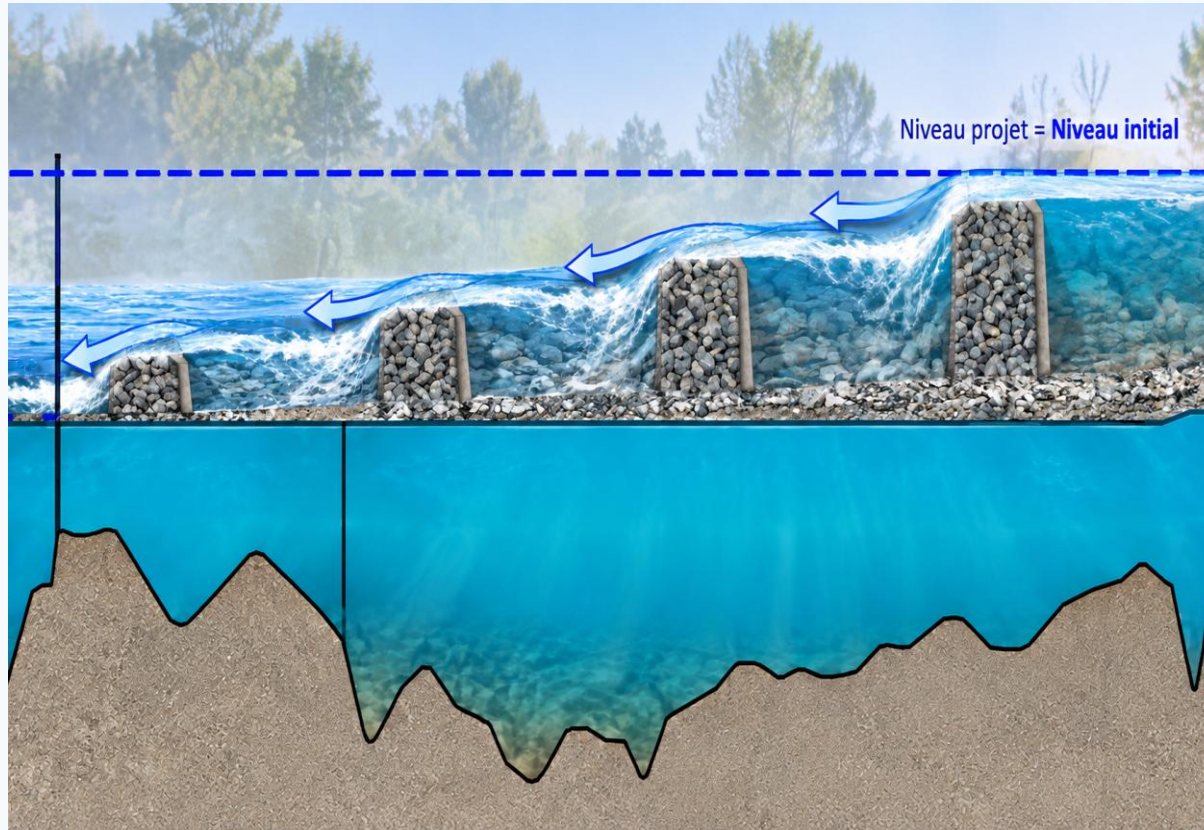


Schéma de principe non dimensionné.
Les caractéristiques définitives devront
être établies par étude hydraulique,
piscicole et sédimentaire.



5 · Coupe de principe de l'aménagement

Principe d'un ouvrage franchissable à pente répartie et rugosité contrôlée.



PROPOSITION

Radier / rampe rustique à rugosité contrôlée.
Dissipation progressive de la chute sur un linéaire aménagé.

Franchissabilité adaptée aux espèces cibles.

Transit sédimentaire suffisant.

Cote amont cible définie en référence NGF.

Coupe de principe non dimensionnée. Le profil, la pente, les cotes, les vitesses et les matériaux devront être arrêtés après études de dimensionnement.

6 · Continuité écologique : critères de performance

Une continuité piscicole et sédimentaire fondée sur des critères mesurables.

CRITÈRES DE DIMENSIONNEMENT

- Espèces cibles : anguilles et espèces migratrices/locales mentionnées au classement.
- Hauteurs de chute unitaires compatibles avec le franchissement.
- Vitesses et profondeurs adaptées selon les débits d'étiage et de hautes eaux.
- Substrats, rugosité et zones de repos intégrés à l'ouvrage.
- Suivi post-travaux : franchissabilité, sédiments, habitats.

PRINCIPE RETENU

La solution proposée vise une continuité écologique fonctionnelle, sous réserve d'un dimensionnement hydraulique et piscicole conforme aux référentiels applicables et aux espèces cibles du tronçon de l'Huisne.

La performance de l'aménagement devra être vérifiée après travaux par un suivi adapté de la franchissabilité, des habitats et du transit sédimentaire.

7 · Eau, étiage et climat

Évaluer objectivement les effets du scénario alternatif sur le fonctionnement hydrologique local.

POINTS À ÉVALUER

Température et oxygénation de l'eau.
Relations entre ligne d'eau et nappe d'accompagnement.
Comportement hydraulique en crue et en étiage.

MÉTHODE PROPOSÉE

- Analyse des effets sur les étiages, la température et l'oxygénation.
- Évaluation du lien entre ligne d'eau et nappe d'accompagnement par suivi piézométrique.
- Gestion de la cote d'eau en période normale et d'étiage, dans les limites autorisées.
- Étude hydraulique spécifique pour les crues, sans présumer du résultat.

Le maintien d'une cote d'eau maîtrisée constitue un paramètre à intégrer à l'analyse globale de résilience du secteur, sans préjuger des résultats des études.

8 · Berges, riverains et usages

Concilier restauration écologique, stabilité des berges et maintien des usages existants.



- Maintien d'un accès raisonnable à l'eau pour les riverains et embarcations légères.
- Limitation des interventions lourdes sur les berges privées lorsque leur état le permet.
- Préservation des usages existants : promenade, pêche, kayak, cadre de vie.
- Compatibilité à vérifier avec les objectifs écologiques et les droits d'eau applicables.

9 · Secteur des Sablons : ouvrages à réévaluer

Le maintien de la cote amont par le scénario alternatif peut modifier la nécessité et le dimensionnement de certains ouvrages complémentaires.



Les aménagements prévus

Secteur amont (Ile aux Sports et Epau) :



PROPOSITION

Dans le scénario alternatif, la nécessité, le dimensionnement et le coût des ouvrages projetés en amont du secteur des Sablons sont à réévaluer au regard du maintien de la cote d'eau amont.

- Comparer les ouvrages d'accompagnement nécessaires dans chaque scénario.
- Identifier les travaux réellement évitables.
- Chiffrer l'entretien à long terme.
- Mesurer l'impact sur les usages du plan d'eau.

CONSTATION

Les ouvrages prévus sur le secteur des Sablons doivent être appréciés en fonction du scénario hydraulique finalement retenu.

10 · Comparaison multicritère des scénarios

Une même méthode d'évaluation pour comparer objectivement les deux scénarios.

Critère	Scénario démantèlement	Scénario alternatif ARHBM	Étude nécessaire
Continuité piscicole	Objectif réglementaire à atteindre	Objectif identique	Franchissabilité / référentiel ICE
Sédiments	Transit rétabli par suppression	Transit recherché par rampe/radier	Étude morphodynamique
Ligne d'eau	Abaissement selon scénario	Maintien maîtrisé de la cote	Modèle hydraulique
Berges	Interventions étendues possibles	Emprise concentrée	Diagnostic berges / foncier
Coûts	Travaux + ouvrages annexes	Travaux localisés + entretien ouvrage	Coût global 30 ans
Usages	Adaptations à prévoir	Usages actuels préservés	Analyse usages / sécurité

Principe de comparaison : mêmes hypothèses de débit, même horizon d'entretien, mêmes méthodes de calcul et mêmes critères de réussite écologique.

11 · Études nécessaires avant arbitrage final

Le scénario alternatif doit être dimensionné et évalué sur les mêmes bases techniques que le scénario actuellement envisagé.

Hydraulique

lignes d'eau, cotes NGF, vitesses, crues, étiages

Piscicole

espèces cibles, franchissabilité, zones de repos, suivi

Sédimentaire

transit suffisant, dépôts, curage évité ou non

Hydrogéologique

nappe d'accompagnement, piézomètres, suivi saisonnier

Berges / foncier

stabilité, accès privés, emprise, autorisations

Coûts

travaux, entretien, surveillance, risques de reprises ultérieures

Objectif : disposer d'une comparaison technique, contradictoire et traçable permettant un arbitrage éclairé.

12 · Conclusion

Une alternative à étudier et à comparer avant la décision finale.

L'ARHBM demande que la solution alternative soit techniquement dimensionnée et comparée au scénario actuellement envisagé, selon des critères hydrauliques, écologiques, économiques, fonciers et d'usage identiques.

- Même objectif : restaurer la continuité écologique.
- Méthode différente : emprise concentrée et cote d'eau maîtrisée.
- Exigence : validation par études indépendantes et critères mesurables.
- Finalité : choisir la solution la plus proportionnée, durable et acceptable.



Association des Riverains de l'Huisne du Bassin Manceau
riverains.huisne@gmail.com · riverains-huisne-bassin-manceau.fr

Annexe · Références et pièces utiles

Références réglementaires, techniques et pièces documentaires mobilisées pour l'étude du scénario alternatif.

- Article L.214-17 du Code de l'environnement et classement de l'Huisne en listes 1 et 2.
- Projet d'arrêté préfectoral 2023 relatif aux aménagements de Pontlieue et de l'Île aux Sports.
- Programme LIFE Revers'eau : restauration de la continuité écologique de l'Huisne au Mans.
- Délibération Ville du Mans / Le Mans Métropole 2025 relative aux ouvrages du secteur Sablons / Île aux Sports.
- Référentiels OFB sur la continuité écologique et le protocole ICE.
- Pièces ARHBM à annexer : photos, coupes de principe, témoignages riverains, usages, éventuelles cotes d'eau, archives.

Les plans, cotes d'eau, photographies, archives et éléments techniques complémentaires pourront être annexés au dossier afin d'étayer la comparaison des scénarios.